



Société par actions simplifiées au capital de 37 500€

**8 place du Général de Gaulle
CS 10549 - 59023 LILLE Cedex**

N° siret 452 279 151 00040 - Code NAF 7312 Z

RCS Lille Métropole

n° TVA : FR 10452279151

LA BANQUE POSTALE LILLE 20041.01005.2301440K026.76

IBAN FR.56.2004101005.2301440K026.76

BIC PSSTFRPPLIL

Date :

04/08/2022 14:54:14

MAIRIE DE LA COUTURE
Madame FREDERIQUE DAVIGNY
29 R RIETZ
62136 LA COUTURE
FRANCE**Contact commercial**

Karen Fiolet

Tél: 06 35 41 99 04

@: kfiolet@lavoixmedias.com

Client : 52163580

Référence de la commande :

Libellé commande: AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PREALABLE A LA
DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER PORTANT SUR LA
REALISATION D'UN LOTISSEMENT DE 57

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 11/07/2022

Edition : VDN Ann. Légales Dept PdCalais

Annonce n° 2726219 - 2001188484

Le directeur de publication

VILLE DE LA COUTURE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER PORTANT SUR LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT DE 57 LOTS LIBRES DE CONSTRUCTEURS ET DE 02 MACROS-LOTS - RUE DU TOURET

1- objet de la participation du public. Au titre de l'article L123-19 du code de l'environnement, le Maire de La Couture organise une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance du permis d'aménager N°PA 062 252 22 00001, déposé le 26 avril 2022 par la SNC NEXITY FONCIER CONSEIL, maître d'ouvrage, portant sur la réalisation d'un lotissement de 57 lots libres de constructeurs et de 02 macros-lots – rue du Touret. Coordonnées de l'autorité compétente pour prendre la décision ; Monsieur Le Maire de La Couture – 2 Place de l'Eglise – 62 136 LA COUTURE. Durée de la participation du public : 32 jours du jeudi 04 Août 2022 à 9h au lundi 05 septembre à 17h30.

2- Modalités de la participation du public. Un dossier sera mis à la disposition du public de manière à assurer son information et sa participation.

Il sera disponible, pendant la durée susvisée :

-En version papier à la mairie de La Couture – 2 Place de l'Eglise aux horaires d'ouverture habituels.

-En numérique sur le site internet de la ville de LA COUTURE, <https://www.lacouture62.fr/> (onglets informations pratiques, logement, participation de public par voie électronique pour le permis d'aménager n° 062 252 22 00001).

Le dossier de participation électronique mis à la disposition du public, comprend les pièces prévues à l'article L123-12 du code de l'environnement, notamment le dossier de demande de permis d'aménager, les avis émis au titre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement ainsi que le rapport d'évaluation environnementale, son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le public pourra déposer ses questions, demandes de renseignements, observations et soumettre ses propositions :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@lacouture62.fr (informations pratiques _ logement _ participation du public par voie électronique : permis d'aménager n° 062 252 22 00001)

- Par voie postale en vue de leur publication sur le site internet, auprès de : Monsieur le Maire de LA COUTURE / Participation du public / dossier SNC NEXITY FONCIER CONSEIL. Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, l'autorité administrative qui a pris la décision, rendra public sur son site internet la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations les propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.
